



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QUE :

le règlement numéro 32-10-7, modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, est entré en vigueur le 22 octobre 2010.

Ce règlement a pour but de permettre l'implantation de certaines activités récréatives légères en affectation agricole.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE VINGT-HUITIÈME (28^e) JOUR DU MOIS D'OCTOBRE, DE L'AN DEUX MILLE DIX (2010).

Bernard Roy
secrétaire-trésorier